



**SAINT-LOUIS**  
Agglomération  
Alsace 3 Frontières

**GROUPEMENT DE COMMANDES**  
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION / COMMUNE DE BARTENHEIM /  
COMMUNE DE BLOTZHEIM / COMMUNE DE BUSCHWILLER / COMMUNE DE HESINGUE /  
COMMUNE DE KEMBS / COMMUNE DE ROSENAU / COMMUNE DE HEGENHEIM /  
COMMUNE DE LANDSER / COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

**- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -**

### **1. Identification du pouvoir adjudicateur :**

SAINT-LOUIS Agglomération  
M. Alain GIRNY, Président  
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199  
68305 SAINT-LOUIS Cedex  
Pays : France  
Tel : 03.89.70.90.70  
Fax 03.89.70.90.85  
E-mail : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)  
Adresse internet : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : oui  
Les membres du groupement de commandes sont : SAINT-LOUIS Agglomération, la commune de Bartenheim / la commune de Blotzheim / la commune de Buschwiller / la commune de Hésingue / la commune de Kembs / la commune de Rosenau / la commune de Hégenheim / la commune de Landser / la commune de Village-Neuf

### **2. Objet de la consultation :**

**Intitulé :**

Accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel.

**Procédure de passation :** Appel d'offres ouvert (Accord-cadre à marchés subséquents en application des articles 25-I.1°, 66 à 68 et 78 à 79 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

**Caractéristiques principales :**

La présente consultation a pour objet la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaires relatif à l'acheminement et à la fourniture de gaz naturel alimentant les points de livraison de SAINT-LOUIS Agglomération, de la commune de Bartenheim, de la commune de Blotzheim, de la commune de Buschwiller, de la commune de Hésingue, de la commune de Kembs, de la commune de Rosenau, de la commune de Hégenheim, de la commune de Landser, de la commune de Village-Neuf.



Les prestations visent ainsi à couvrir l'acheminement et la fourniture de gaz naturel aux points de livraison listés en annexes 1 (lot 1 et lot 2) du CCTP de l'accord-cadre pour les points de livraison existants et pour les points de livraison que les membres du groupement envisagent de rattacher en cours de marché.

**Durée de l'accord-cadre :**

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification de l'accord-cadre jusqu'au 31 mai 2023.

**Type d'accord-cadre :** Accord-cadre de fournitures

**Publication au JOUE :** OUI

**Lieu principal d'exécution :** Code NUTS : FRF12

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

**Classification CPV :**

09 12 30 00 - 7 : Gaz naturel

**Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Accord-cadre couvert par l'AMP : OUI

**Informations sur les lots :**

L'accord-cadre est décomposé en 2 lots.

Lot 1 : Fourniture et acheminement de gaz naturel aux points de livraison relevant de la zone de distribution du Gestionnaire de Réseau de Distribution GrDF.

Lot 2 : Fourniture et acheminement de gaz naturel aux points de livraison relevant de la zone de distribution du Gestionnaire de Réseau de Distribution Véolia Eau.

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

**Variantes :**

Les variantes sont-elles autorisées : NON

**Options :** OUI

**Description de ces options :**

Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**L'accord-cadre s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires :** NON

**3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :**

**CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :**

**Cautionnement et garanties exigées :**

Les cautionnements ou garanties seront définis dans les marchés subséquents.



**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :**

Prestations autofinancées par chaque membre du groupement pour la part qui le concerne.

Modalités de paiement : selon les articles 110 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Délai global de paiement : 30 jours.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :**

L'accord-cadre pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

**Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles 45 et 48 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

**Capacité économique et financière :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

**Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation de l'accord-cadre.
- Copie de l'agrément délivré pour la fourniture de gaz naturel par le Ministère chargé de l'énergie conformément au décret 2004-250 du 19 mars 2004

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

**4. Procédure :**

**Type de procédure :** ouverte



**CRITERES D'ATTRIBUTION :**

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Critères de jugement des offres	Pondération
Modalités de facturation	30 %
Outils de gestion	25 %
Gestion de l'énergie	20 %
Relation client	20 %
Performances en matière de développement durable	5 %

**RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :**

Date limite de réception des offres : **Lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 à 12h00**

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :  
Français.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :  
6 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Lieu d'ouverture des offres : SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.

**5. Renseignements complémentaires :**

**Type de procédure :**

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 25-I.1° et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les prestations font l'objet de la conclusion d'un accord-cadre à marchés subséquents en application des articles 78 à 79 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit d'un accord-cadre sans minimum ni maximum conclu avec plusieurs titulaires (3 maximum - sous réserve d'un nombre suffisant d'offres) par lot.

Un accord-cadre sera conclu avec chaque opérateur économique sélectionné.

Lors de la survenance du besoin, ces opérateurs économiques seront consultés sur la base de documents de consultation détaillant le ou les besoins ainsi que les conditions d'exécution et de réponse à respecter.

Ces consultations donneront lieu à la conclusion de marchés subséquents dont les conditions d'attribution sont définies au CCAP.

**Précisions concernant les critères d'attribution des offres :**

La notation des différents critères de jugement des offres des candidats est explicitée à l'article 7.2 du règlement de la consultation.

**Conditions d'obtention du dossier de consultation :**

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et **disponible uniquement** sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.



Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications).

Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

**Modalités de remise des offres :**

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

**Renseignements complémentaires :**

L'obtention des renseignements et documents complémentaires est explicitée à l'article 8 du règlement de la consultation.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

**Procédures de recours :**

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>



**Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges

Préfecture de Meurthe-et-Moselle

1, rue du Préfet Claude Erignac

54038 Nancy Cedex

Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24

E-mail : [therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

**Date d'envoi du présent avis à la publication : Mardi 26 février 2019**

